



Réponse au postulat de Mme Anita Messere et consorts

« Des crèches dehors par tous les temps, un succès fou ! »

Rapport-préavis N° 2023 / 03



Lausanne, le 12 janvier 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Les modèles d'accueil collectif en plein air pour les enfants existent dans plusieurs pays depuis de nombreuses années mais ne sont que peu développés en Suisse, mis à part les cantons de Berne, Genève et Zurich. Conformément au programme de législature (ch. 9, « Une jeunesse en plein air ») et en réponse à un postulat de Mme A. Messere et consorts, la Municipalité informe le Conseil communal du lancement d'une prestation d'accueil collectif en plein air, prévue pour mars 2023. Elle sera délivrée chaque jour de la semaine, toute l'année, pour 20 enfants par jour. Convaincu à la fois de la qualité pédagogique du projet et des effets positifs sur la libération concomitante de 60 à 100 places par semaine dans le Réseau-L pour les enfants de deux ans et demi à quatre ans, le Service de la petite enfance (SPE) prévoit un partenariat avec l'association L'Air des bois qui gèrera cette nouvelle Institution pour l'enfance (IPE) dont les modalités de financement, d'exploitation et de surveillance sont identiques à celles en vigueur pour toute structure subventionnée. Le montant pérenne à charge de la commune avoisine les KCHF 229.4. Il est inscrit au programme de législature 2022-2026.

2. Objet du rapport-préavis

Ce rapport-préavis répond au postulat de Mme Anita Messere et consorts « Des crèches dehors par tous les temps, un succès fou ! ». Déposé le 7 février 2018 et renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2019 pour étude, il demande que la Ville de Lausanne analyse la mise en place d'une offre d'accueil collectif de jour en extérieur dans le domaine préscolaire.

La Municipalité propose de développer une nouvelle prestation d'accueil à la journée, exclusivement en extérieur, pour des enfants âgés de deux ans et demi à quatre ans déjà inscrits dans une Institution de la petite enfance (IPE) du Réseau-L. L'association L'Air des bois, nouvellement constituée dans ce but, est partenaire du projet et dirigera la garderie à plein temps pour 20 enfants. La nouvelle « éco-garderie » est subventionnée par le SPE qui garantit le financement des postes requis et bénéficie d'un soutien financier unique du Fonds de développement durable (FDD) pour l'acquisition du matériel nécessaire et un soutien financier de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Cette nouvelle offre s'inscrit dans la volonté de la Ville de sensibiliser la population à l'environnement dès le plus jeune âge. Elle répond notamment à la mesure 164 du Plan climat.

3. Une crèche en extérieur : un projet innovant avec une forte plus-value

3.1 Un partenariat au service d'une innovation bienvenue

Le projet porté par l'association L'Air des bois fait écho à d'autres garderies du même type qui existent ailleurs en Suisse et en Europe. Les prémices d'une pédagogie par et dans la

nature ont été posées dès le tournant du 20^e siècle, avant de connaître un développement plus important dès les années 1950 dans les pays scandinaves, puis d'essaimer au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Etats-Unis notamment. Zurich et Berne disposent de plusieurs crèches de ce type, essentiellement privées ; la Ville de Genève a récemment créé une éco-garderie en collaboration avec l'association L'Eveil en forêt. Ces « éco-garderies » ont toutes en commun de proposer un accueil en extérieur porteur de valeurs similaires qui structurent leur projet pédagogique : favoriser une immersion en espace naturel dans lequel l'enfant peut s'épanouir, développer de nombreuses compétences, cultiver des valeurs essentielles à la vie collective, tout en apprenant à être responsable de ses gestes et se soucier de son impact quotidien sur l'environnement.

Cette pédagogie par la nature a prouvé ses différents bienfaits de par les expériences qu'elle encadre et qu'elle permet : elle assure un développement cognitif, affectif, moteur et social de l'enfant. Confronté aux éléments naturels, à l'imagination qu'il peut nourrir, à une première sensibilisation à l'explication scientifique de leur fonctionnement, il est amené également à se mouvoir dans un environnement ouvert, rempli d'obstacles naturels qu'il apprend à connaître ou à maîtriser en développant sa coordination. Cet environnement lui permet d'être au cœur d'un endroit sain et calme, facilitant l'éveil de tous ses sens. En s'appropriant progressivement ce lieu ouvert, sans porte ni mur, il développe une attention particulière aux autres et une capacité accrue de mener des activités en groupe. Enfin, les déplacements, parfois de un à deux kilomètres en une journée, contribuent à améliorer ses capacités physiques et son endurance.

3.2 Contenu, public visé et déroulement de la prestation

3.2.1 Le contenu

Afin de remplir pleinement sa mission de conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, l'accueil est organisé sur une journée entière (7h30-18h30), entièrement en plein air, toute l'année et par tout type de temps. Les différentes activités proposées s'orientent autour d'un « canapé forestier » à la forme ronde qui symbolise le lieu de rassemblement. C'est là, autour de cette structure fabriquée en commun par l'équipe éducative et les parents, que les enfants se disent bonjour le matin, se réunissent pour y manger ou discuter. Des repas chauds sont préparés et livrés. La cabane de Bois-Clos¹, dans les bois du Jorat, sert de lieu de repli et offre des espaces de repos et de rangement durant la journée. Ce lieu a été choisi en collaboration entre le Service de la petite enfance (SPE), le Service des parcs et domaines (SPADOM), le Service d'urbanisme (URB) et la division « Inspection cantonale des forêts » de la Direction générale de l'environnement. Une collaboration étroite verra le jour entre l'association L'Air des bois et le Parc naturel du Jorat, qui offre également un accompagnement et des activités nature destinées aux jeunes habitants de la commune.

Les enfants seront accueillis à l'Espace récréatif de la Grenette en cas de tempête ou de conditions météorologiques extrêmement mauvaises empêchant toute activité en plein air.

Les activités et les jeux proposés sont riches et variés : le jeu, libre, individuel ou collectif, avec ou sans jouets, le recours aux livres et à la lecture commune, autour du canapé ou pendant les trajets ; des promenades facilitant l'observation de la nature et des animaux et nourrissant l'éveil des sens et la motricité, des activités artistiques en lien direct avec

¹ Il est prévu que la cabane soit rachetée par SI-REN S.A., 100% aux mains de la Ville, dès l'obtention du permis de construire de l'éolienne Mauvernay (voir rapport-préavis N° 2015/06 « Plan partiel d'affectation Parc éolien « EolJorat » secteur sud [...] »), qui sera mis à l'enquête publique en 2023. L'usage de la cabane sera bien sûr impossible par mesure de sécurité durant les travaux de construction de l'éolienne. Plusieurs lieux de repli alternatifs ont d'ores et déjà été identifiés afin d'assurer la prestation lorsque la cabane de Bois-Clos ne sera plus exploitable.

l'environnement naturel ou encore des activités en faveur du groupe (chercher de l'eau, de la sciure ou du bois).

3.2.2 Le public-cible

La prestation est prévue pour un groupe de 20 enfants de deux ans et demi à quatre ans (groupe des « moyens »), déjà inscrits dans un CVE du Réseau-L. Chaque enfant peut bénéficier de cette prestation un jour par semaine. Les parents intéressés peuvent préciser cette option au moment de leur inscription. Suite à un sondage effectué en mai 2022 auprès des parents dont les enfants sont actuellement inscrits dans un CVE municipal, il ressort que sur les 74 réponses reçues, 62 parents (soit 84%) disent accueillir favorablement cette proposition et seraient disposés à inscrire leur enfant pour une journée par semaine.

Les parents sont également des acteurs clés de cette prestation. L'équipe éducative leur propose des réunions en début d'année scolaire pour présenter le fonctionnement en détail, ainsi qu'un entretien mené suite à une période d'adaptation après quelques semaines. Dans le courant de l'année, un entretien supplémentaire est proposé afin d'y dresser un bilan détaillé du développement de l'enfant sur la base des observations faites par l'équipe éducative. Enfin, afin de nourrir ce lien essentiel, il est proposé aux parents deux journées par année où leur participation est souhaitée afin d'aider l'équipe éducative dans la réalisation de différentes tâches utiles au bon fonctionnement du collectif. Deux fêtes sont également prévues, une en début et une autre à la fin de l'année : elles seront un lieu et un moment privilégiés pour créer du lien et de la convivialité entre toutes et tous.

3.2.3 Le déroulement type d'une journée

7h30-9h : arrivée et accueil des enfants à l'Espace récréatif de la Grenette ;
9h : trajet en transports publics jusqu'au Chalet-à-Gobet, à proximité de Bois-Clos ;
9h30 : arrivée à destination, puis marche jusqu'au canapé forestier ; en parallèle, un ou deux éducateur-trice-s s'assurent d'acheminer le matériel et l'eau de la journée et rejoignent le groupe en vélo électrique ;
10h : activités ludiques dans la nature ;
11h30 : repas de midi (chaud la plupart du temps, livré par un traiteur) ;
12h30 : sieste ou activités ludiques et créatives dans la forêt ;
15h30-16h : départ pour le lieu de repli pour un moment de retour au calme ;
17h : départ en vue d'un retour à la Grenette ;
17h30-17h45 : arrivée des enfants, retour aux parents et récupération par les parents ;
18h30 : fin de la journée.

3.3 Une éco-garderie pour le Réseau-L : incidences et plus-value

La prestation proposée est ouverte aux enfants issus de tous les quartiers de la ville, à condition d'avoir l'âge requis et d'être déjà inscrits dans un CVE. Elle se limite à un jour (ou deux maximum) par semaine. Une attention particulière sera portée à la communication visant à faire connaître cette prestation à un public le plus large possible. Suite à l'ouverture d'une première crèche en mars 2023, et selon l'évaluation qui en sera faite, il est prévu de proposer un deuxième lieu similaire.

En occupant ainsi 20 enfants par jour sur cinq jours, cette nouvelle prestation libère 100 places qui pourront être proposées à d'autres parents dont les enfants figurent sur la liste d'attente centralisée (LAC). Le SPE intervient en mettant à disposition le lieu de départ quotidien des enfants : c'est en effet à l'espace récréatif de la Grenette que les enfants se réunissent avant que le trajet ne soit pris en charge par l'équipe éducative de L'Air des bois.

Hors la mise à disposition de l'espace récréatif de la Grenette par le SPE pour accueillir les enfants au début de la journée, le CVE sera entièrement exploité par l'association L'Air des

bois. L'autorisation d'exploiter sera délivrée par l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE), comme pour les autres CVE, et conformément aux règles en vigueur précisées dans les directives cantonales.

Au final, cette prestation offre non seulement une prise en charge d'un nouveau type dont les vertus pour les enfants et les parents sont indéniables, mais elle soulage également la pression actuelle sur les CVE du Réseau-L en libérant entre 60 et 100 places hebdomadaires.

4. Impacts sur le développement durable

La pédagogie dans et par la nature qui porte le projet, permet aux enfants et à leurs parents un éveil et une sensibilisation aux questions environnementales et écologiques. A ce titre, l'offre décrite dans le présent rapport-préavis s'inscrit dans le Plan climat.

5. Impacts sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Les structures d'accueil de jour lausannoises sont attentives aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap et veillent à mettre à disposition des ressources adaptées, en collaboration avec les acteurs de l'éducation spécialisée. Ce projet de crèche en plein air s'inscrit dans cette politique.

6. Impacts financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Les incidences sur le budget de fonctionnement ont été intégrées au budget 2023. L'exploitation de la garderie débutera en mars 2023 et sera confiée à l'association privée subventionnée L'Air des bois. Elle facturera aux structures municipales un montant forfaitaire par enfant accueilli durant la journée. Le montant à charge du budget de fonctionnement des CVE pour les 4'600 jours/enfants proposés par L'Air des bois est de KCHF 248.4. Par ailleurs, la couverture de déficit de la structure L'Air des bois à charge de la Commune pour une année d'exploitation complète se situe à KCHF 145. Les charges pour la Ville de Lausanne se montent donc au total à KCHF 393.4 (achat de prestations d'accueil et couverture de déficit). En compensation, les CVE municipaux peuvent proposer aux familles un accueil pour combler les places laissées vacantes certains jours de la semaine par les enfants fréquentant la structure L'Air des bois. Les recettes parentales supplémentaires générées par ces nouveaux contrats sont estimées à KCHF 164/an. Le total net à charge de la Commune s'établit à KCHF 229.4/an.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2023/03 de la Municipalité, du 12 janvier 2023 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de Mme Anita Messere et consorts « Des crèches dehors par tous les temps, un succès fou ! ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter